

## La cathédrale engloutie – Notule sur l'histoire de la désignation de l'église épiscopale dans l'Occident latin



Michel-Yves  
Perrin

Dans l'introduction aux Actes d'un colloque dédié, il y a un quart de siècle, à la cathédrale dans le midi de la France aux <sup>XI</sup><sup>e</sup>-<sup>XIV</sup><sup>e</sup> siècle, le médiéviste Jean-Louis Biget notait incidemment : « C'est assez tardivement, semble-t-il, à la fin d'un <sup>XIII</sup><sup>e</sup> siècle, 'âge d'or de l'épiscopat', que l'église-mère des diocèses méridionaux prend le nom d'*ecclesia cathedralis* ». Et il précisait immédiatement : « une enquête en la matière serait utile<sup>1</sup> ». Vingt-cinq ans plus tard, ce souhait reste, sauf erreur, à l'état de vœu pieux. Non seulement on ne possède aucune étude sur l'émergence et la diffusion de l'emploi de l'épithète *cathedralis* pour désigner l'église épiscopale, dans le Midi ou ailleurs, mais plus généralement, sauf dans un cas qui sera évoqué plus avant, on ne dispose d'aucun travail sur l'histoire de la désignation de cet édifice dans le monde méditerranéen depuis l'antiquité tardive. Dès lors les brèves considérations qui suivent ne pourront prendre la forme que d'une notule dont la seule visée est d'attirer l'attention sur un *desideratum* et d'inviter à la plus grande prudence avant de prétendre tirer quelque enseignement plus large que ce soit de l'appellation de ce qu'aujourd'hui nous nommons couramment, mais pas unanimement – il suffit d'observer qu'en italien le terme le plus usité est « Duomo », en allemand « Dom », ou en portugais, « Sé » –, « cathédrale ».

La consultation des dictionnaires, et des études qui en dépendent, peut en la matière s'avérer trompeuse. En effet on pourra lire ici ou là<sup>2</sup> qu'un canon d'un concile réuni à Tarragone le 6 novembre 516 distingue les *ecclesiae cathedrales* des *dioecesanae ecclesiae*, soit, pour chaque diocèse, l'église dont l'évêque est directement responsable de celles qui se trouvent sur le territoire sous sa juridiction. Non seulement les progrès

1 J. -L. BIGET, « Introduction », dans *La Cathédrale XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, 1995 (Cahiers de Fanjeaux, 30), ici p. 10. Voir, dans le même sens, J. -L. FRAY, « Du 'principal siège' à la concurrence. Cathédrales, villes épiscopales et structuration du réseau urbain au cours du Moyen Âge », *Histoire urbaine*, 7, 2003, p. 55-66, ici p. 57 n. 13.

2 Voir, par exemple, P. -M. GY, « Églises

doubles et groupes d'églises du point de vue de l'histoire de la liturgie », *Antiquité Tardive*, 4, 1996, p. 51-54, ici p. 52, qui utilise l'édition de J. VIVES, et alii, *Concilios visigóticos e hispano-romanos*, Barcelone, 1963. Ou encore tout récemment P. UBRIC RABANEDA, « La organización de la Iglesia hispana en los siglos IV-V », dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 49/2, 2019, p. 41-75.

de la philologie ont rendu une telle affirmation *stricto sensu* erronée<sup>3</sup> — le canon sépare en fait les *cathedrales presbyteri* des *diocesani presbyteri* —, mais quand bien même cette attestation aurait été fondée, elle serait restée complètement isolée pendant plusieurs siècles. Une recherche dans les bases de données en ligne de textes latins antiques et médiévaux (*Library of Latin Texts* et *Monumenta Germaniae Historica*) ne repère des mentions, de plus en plus denses d'ailleurs, de l'expression *cathedralis ecclesia* pour désigner un édifice ecclésial qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Dans la documentation relative au groupe épiscopal de Naples, une telle dénomination n'apparaît qu'en 1159<sup>5</sup>. Le *Dictionary of Medieval Latin from British Sources* enregistre une première occurrence en 1167 sous la forme *basilica cathedralis*<sup>6</sup>. Le *Glossarium Mediae Latinitatis Cataloniae* enregistre quelques exemples pour le XI<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. Il est clair que le rythme d'évolution du lexique différa selon les régions, ce qui complique encore l'enquête, et que de surcroît les anciennes désignations génériques de l'église épiscopale ne disparurent pas pour autant, mais continuèrent le cas échéant à être en usage<sup>8</sup>. Par ailleurs l'édifice pouvait être très communément désigné par un surnom qui lui était propre, ou plus souvent encore au fil des siècles, par le patronage d'un saint<sup>9</sup>.

Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, l'encyclopédiste augustin Alexander Neckam donnait une glose intéressante pour l'enquête : « on appelle *maiores ecclesias* les *cathedrales ecclesias*<sup>10</sup> ». Or le Décret de Gratien en 1140 évoquait l'élection de sépulture « dans la *maior ecclesia*, là où se trouve le siège de l'évêque (*ubi sedes est episcopi*<sup>11</sup>) ». On tient là l'une

## Thème

3 Voir notes complémentaires.

4 Voir notes complémentaires.

5 M. WEGENER-RIECKESMANN, *Bischof Gaudiosus, die heilige Restituta und die ecclesia Neapolitana. Zu den Zeugnissen vandalenzeitlicher Exilanten und dem kulturellennordafrikanischen Einfluss in Neapel sowie zur Entwicklungsgeschichte der örtlichen Bischofskirche zwischen dem 4. und 9. Jahrhundert*, Oberhausen, 2018, p. 239.

6 *Dictionary of Medieval Latin from British Sources*, t. I, Oxford, 1975, p. 301.

7 *Glossarium Mediae Latinitatis Cataloniae: voces latinas y romances documentadas en fuentes catalanas del año 800 al 1100*, t. I, Barcelone, 1985, col. 448-449.

C. D. FONSECA (« La cattedrale come centro di vita comune del clero e della pastorale », dans *Atti dell'VIII centenario della dedizione del Duomo di Modena* (1184-1984), Modena 1986, p. 102-113, ici p. 110) prétend sans argumenter que le terme *cathedralis* entre en usage en Occident à partir du X<sup>e</sup> s.

8 Il suffit de dépouiller les volumes de la *Topographie chrétienne des cités de la Gaule, des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1986-2014), pour le constater aisément.

9 Voir J. GASCOU, « Notes d'onomastique ecclésiale ancienne : à propos de P. LOND. III 1303 », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphie*, 96, 1993, p. 135-140 ; Id., « Encore une fois sur l'onomastique ecclésiale ancienne », dans *Anthropos Laïkos. Mélanges Alexandre Faivre à l'occasion de ses trente ans d'enseignement*, éd. M. -A. VANNIER, O. WERMELINGER, G. WURTS, Fribourg, 2000, p. 119-130.

10 Alexander NECKAM, *Sacerdos ad altare, Capitulum 3, glossa*, p. 80, l. 23 (*Corpus christianorum. Continuatio mediaevalis 227*) : *maiores ecclesias vocat cathedrales ecclesias*.

11 *Decretum Magistri Gratiani II, causa 13, quaestio 2, capitulum 6* ([tiny.cc/decretum-gratiani](http://tiny.cc/decretum-gratiani) ).

des désignations diffuses de l'église épiscopale dans l'Occident latin avant l'essor de sa dénomination comme cathédrale, mais l'une seulement, et semble-t-il, pas forcément la plus commune. Dans le monde de langue grecque en revanche, l'église de l'évêque, la *Bischofskirche* comme l'appelle la tradition historiographique allemande, est très couramment, mais pas exclusivement loin de là, appelée, dès le IV<sup>e</sup> siècle, *ἡ μεγάλη ἐκκλησία*, la « Grande église ». C'est le cas à Alexandrie pour la nouvelle église épiscopale appelée la *Kaisareion* qui reçoit aussi cette désignation<sup>12</sup> à Jérusalem où la pèlerine occidentale Égérie désigne ainsi le *Martyrium*<sup>13</sup>, à Antioche également pour l'Église d'Or<sup>14</sup>, ou à Constantinople pour Sainte-Sophie<sup>15</sup>. Une telle appellation n'est visiblement pas liée au statut de fondations impériales des exemples précédemment cités : on la trouve employée pour d'autres églises épiscopales sans pédigrée impérial<sup>16</sup>. Elle met vraisemblablement l'accent moins sur la taille de l'édifice que sur sa place dans la hiérarchie rituelle des églises d'une cité : elle est l'église où l'évêque ordinairement, principalement, mais pas exclusivement, célèbre<sup>17</sup>.

En Occident, le procès-verbal de la dispute publique intervenue entre Augustin d'Hippone et Emeritus, l'évêque donatiste de Césarée de Maurétanie (aujourd'hui Cherchell en Algérie), indique qu'elle s'est tenue le 18 septembre 418 *in ecclesia maiore*<sup>18</sup>, c'est-à-dire à l'évidence dans l'église épiscopale. De même un 14 septembre, en la fête de Saint Cyprien, l'évêque d'Hippone prêche-t-il, *in ecclesia maiore*, là encore l'église de l'évêque, son église<sup>19</sup>. Tiendrait-on là une désignation promise à une utilisation largement reçue ? L'œuvre de Grégoire de Tours († 594), essentielle pour la connaissance de la Gaule du VI<sup>e</sup> siècle, apporte pour l'antiquité tardive un démenti cinglant à cette hypothèse : l'expression *ecclesia maior*, quel que soit l'ordre des mots, est inconnue

Michel-Yves  
Perrin

12 Voir A. MARTIN, *Athanase d'Alexandrie et l'Église d'Égypte au IV<sup>e</sup> siècle (328-373)*, Rome, 1996, p. 148-149 ; J. GASCOU, *Églises et chapelles d'Alexandrie byzantine. Recherches de topographie culturelle*, Paris, 2020, p. 48-58.

13 ÉGÉRIE, *Journal de voyage*, 25, 1 ; 6 ; 8 ; 27, 3 ; 30, 1-2 ; 32, 1 ; etc. (éd., trad., comm. P. Maraval, Paris, 1982, SC 296).

14 Voir C. SALIOU, « À Antioche sur l'Oronte, l'église de Constantin entre histoire et mémoire », *Antiquité tardive*, 22, 2014, p. 125-136 ; F. ALPI, *La Route Royale. Sévère d'Antioche et les Églises d'Orient (512-518)*, Beyrouth, 2009, p. 149-151.

15 Voir G. DAGRON, *Naissance d'une capitale. Constantinople et ses institutions de 330 à 451*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1984, p. 393

et 397-399.

16 D. FEISSEL, « De Sainte-Irène au domaine de Rufin. Trois notes de toponymie constantinopolitaine », repris dans Id., *Études d'épigraphie et d'histoire des premiers siècles de Byzance*, Paris, 2020, p. 145-162, ici p. 146.

17 Un canon du XI<sup>e</sup> Concile de Tolède en 675 parle de *principalis ecclesia* (*La Colección canónica hispana. VI., Concilios hispánicos, tercera parte*, éd. G. MARTÍNEZ DIÉZ, F. RODRÍGUEZ, Madrid, 2002 (Monumenta Hispaniae sacra. Serie canónica, 6), p. 102).

18 AUGUSTIN, *Gesta cum Emerito*, I (CSEL 53, p. 181).

19 AUGUSTIN, *Sermo* 310, 4 (PL 38, col. 1413).

du corpus de ses œuvres. En revanche deux enquêtes<sup>20</sup> sur l'œuvre du Tourangeau, menées indépendamment l'une de l'autre, permettent de cerner ses choix lexicaux et de préciser la désignation qu'il affectionne pour l'église épiscopale, mais qui n'est pas univoque : Grégoire appelle, sauf exception, *ecclesia* tout court la *Bischofskirche* qu'il distingue ainsi des églises suburbaines dénommées *basilicae*, mais il lui arrive, en particulier pour sa propre cité, d'employer *ecclesia* pour une église qui n'est pas principalement celle de l'évêque. Il spécialise donc l'emploi de termes attestés dès le IV<sup>e</sup> siècle au moins pour désigner un édifice de culte chrétien<sup>21</sup>. Ce qui vaut pour le corpus grégorien semble être aussi valable pour nombre d'œuvres hagiographiques d'époque mérovingienne (VI<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>). C'est là l'une des rares pierres de touche dans un dossier qui reste à constituer et à ordonner.

De séminales études de Cosimo Damiano Fonseca ont mis en valeur les appellations d'*ecclesia matrix* ou d'*ecclesia mater* en usage dans la péninsule italienne pour désigner la *Bischofskirche* singulièrement entre l'époque carolingienne et le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. Faute d'une enquête systématique aussi bien que quantitative, on se gardera de conclure à une prédominance, à cette époque, de ces dénominations qui mettent l'accent sur l'église mère d'un diocèse, mais l'expression peut être utilisée pour désigner d'autres édifices que l'église épiscopale proprement dite.

## Thème

Ce qui frappe dans cette première investigation, c'est l'absence, avant le deuxième millénaire, d'un vocable générique univoque pour nommer communément l'église de l'évêque en Occident, lors même que la résidence épiscopale reçoit, dès le V<sup>e</sup> siècle, une appellation, τὸ ἐπισκοπεῖον ou *episcopium*, qui marque son lien avec l'évêque, même si en Occident la désignation la plus courante semble être celle de *domus ecclesiae*<sup>24</sup>. Paradoxe d'un temps où, alors que l'évêque s'affirme comme une figure essentielle de la vie ecclésiale, sociale, politique, économique et culturelle – la bibliographie sur la matière est pléthorique et s'enrichit chaque année de colloques, monographies et articles –, l'édifice

20 Ch. PIETRI, « L'espace chrétien dans la cité. Le vicus christianorum et l'espace chrétien de la cité arverne », repris dans Id., *Christiana Respublica. Éléments d'une enquête sur le christianisme antique*, Rome, 1997, t. I, p. 413-445, ici p. 418 n. 28 ; M. WEIDEMANN, *Kulturgeschichte der Merowingerzeit nach den Werken Gregors von Tours*, Mayence, 1982, t. II, p. 45-66.

21 Voir les études classiques de F. J. DÖLGER, « 'Kirche' als Name für den christlichen Kultbau. Sprach- und Kulturgeschichtliches zu den Bezeichnun-

gen οἶκος κυριακός, *dominicum, basilica* », dans Id., *Antike und Christentum*, VI, Münster, 1940, p. 161-195 ; C. MOHRMANN, « Les dénominations de l'église en tant qu'édifice en grec et en latin au cours des premiers siècles chrétiens », repris dans Id., *Études sur le latin des chrétiens*, t. IV, Rome, 1977, p. 211-230.

22 Voir notes complémentaires.

23 Voir notes complémentaires.

24 Voir *Des domus ecclesiae aux palais épiscopaux. Actes du colloque tenu à Autun du 26 au 28 novembre 2009*, éd. S. BALCON et alii, Turnhout, 2012.

de culte qui le voit le plus fréquemment célébrer la messe ne reçoit pas de dénomination spécifique. Il faudra des siècles pour que la *cathedra*, le trône épiscopal, attesté en Occident dès le III<sup>e</sup> siècle et insigne par excellence de la fonction de l'évêque<sup>25</sup> – au point qu'il désigne aussi la charge épiscopale, et bientôt le diocèse sur laquelle elle s'exerce<sup>26</sup> – en vienne à adjectiver l'église où il officie principalement. On notera au passage que ce mot semble pouvoir dénommer en quelques occurrences l'église épiscopale elle-même, si du moins en ces cas, comme le terme *ecclesia*, il désigne un édifice, et non une institution<sup>27</sup>. Si l'on ajoute que dans l'antiquité tardive un édifice de culte pouvait être pourvu d'une *cathedra* sans être pour autant l'église attachée principalement à l'évêque – les témoignages archéologiques comme les sources littéraires le montrent clairement<sup>28</sup> –, on mesurera la complexité d'un dossier et l'on comprendra la difficulté souvent éprouvée par historiens et archéologues pour identifier un édifice de culte comme une « église épiscopale ».

Lorsque la vaste enquête lexicographique qui fait encore défaut aura été réalisée, il deviendra possible de mettre en évidence, le cas échéant, des corrélations significatives entre les évolutions du vocabulaire servant à nommer un tel édifice – l'émergence d'un vocable, la prédominance d'une désignation, l'exténuation d'une dénomination –, et l'histoire de l'institution épiscopale et de son inscription dans l'espace et la société de son temps. Alors les mots prendront tous leurs sens.

Michel-Yves Perrin

Laboratoire d'études sur les monothéismes (LEM-UMR 8584)

Michel-Yves PERRIN (né en 1962) est directeur d'études à l'École pratique des hautes études-PSL pour l'histoire et les doctrines du christianisme latin (Antiquité tardive). Historien et philologue de formation, Michel-Yves Perrin consacre ses travaux à l'histoire et à l'historiographie du christianisme antique, ainsi qu'à l'édition et au commentaire de sources anciennes. Il

25 J. DRESKEN-WEILAND, W. DREWS, s.v. « Kathedra », dans *Reallexikon für Antike und Christentum*, XX, Stuttgart, 2004, col. 600-682, ici col. 629-630 et 635-641. On notera l'emploi, à partir de la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle, dans des sources grecques, du verbe ἐνθρονίζεσθαι pour désigner l'installation d'un évêque dans sa charge épiscopale.

26 Cette dernière acception n'est guère relevée par J. DRESKEN-WEILAND, W. DREWS. Voir S. LANCEL, « À propos

des nouvelles lettres de saint Augustin et de la Conférence de Carthage en 411 : 'Cathedra, dioecesis, ecclesia, parochia, plebs, populus, sedes'. Remarques sur le vocabulaire des communautés d'Afrique du Nord au début du V<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 77/3, 1982, p. 446-454. Voir aussi *Mittellateinisches Wörterbuch*, II, s. v. « Cathedra », Munich, 1968-1999, col. 375-376 (B2b).

27 Voir notes complémentaires.

28 Voir notes complémentaires.

appartient à la Commission pontificale d'archéologie sacrée. Dernière publication: *Civitas confusionis*. De la participation des fidèles aux controverses doctrinales dans l'antiquité tardive (III<sup>e</sup> siècle - c. 430), Éditions Nuvis, Paris, Philadelphie, Pékin, 2017.

L'auteur remercie vivement Giovanni CERRO (Fondazione San Carlo, Modène), Christophe GIROS (Université Lyon II), Warren PEZÉ (Université Paris-Est-Créteil), et Josep VILELLA MASANA (Université de Barcelone) pour leur aide précieuse dans le rassemblement du matériel bibliographique nécessaire à cette note. Il reste bien sûr seul responsable de ce qui est ici avancé.

### Notes complémentaires

● **note 3** Premier Concile de Tarragone, canon 13 (*La Colección canónica hispana*. IV., *Concilios galos: concilios hispanos, primera parte*, éd. G. MARTÍNEZ DIÉZ, F. RODRÍGUEZ, Madrid 1984 (Monumenta Hispaniae sacra. Serie canónica, 4), p. 279-280) : *epistolae tales per fratres a metropolitano sunt dirigendae ut non solum a cathedralibus ecclesiae presbyteris verum etiam de diocesanis ad concilium trahant et aliquos de filiis ecclesiae saecularibus secum adducere debeant*.

● **note 4** Dans un faux de la 2<sup>e</sup> moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, une lettre prétendument adressée à Boniface par le pape Zacharie (voir M. TANGL, *Die Briefe des heiligen Bonifatius und Lullus*, Berlin, 1916, Monumenta Germaniae Historica. Epistolae selectae I, Ep 88, p. 202) l'expression *cathedralis ecclesia* désigne, non pas l'église épiscopale, mais l'Église métropolitaine, le siège métropolitain (*cathedralis sedes*) de Mayence. Nous ne voyons pas que l'*Admonitio generalis* de Charlemagne en date du 23 mars 789 (H. MORDEK, K. ZECHIEL-ECKES, M. GLATTHAAR, *Die Admonitio generalis Karls des Grossen*, Hannover, 2012) comporte le terme *cathedralis* contrairement à ce qu'affirme F. MAZEL, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2016, p. 46. Voir *infra* n. 27.

● **note 22** Ch. PIETRI, « L'espace chrétien dans la cité », *op. cit.* On notera que l'expression *ecclesia senior* ne désigne pas forcément une église épiscopale : voir *Topographie chrétienne des cités de la Gaule, des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle*, 8. Province ecclésiastique de Sens, Paris, 1992, p. 109 (N. DUVAL, P. PÉRIN, J. Ch. PICARD à propos du cas de Paris). On comparera avec les expressions correspondantes en grec : voir D. FEISSEL, « De Sainte-Irène au domaine de Rufin », *op. cit.*, p. 145-153.

Thème

● **note 23** C. D. FONSECA. « *Ecclesia matrix e Conventus civium* », dans *La pace di Costanza 1183: un difficile equilibrio di poteri fra società italiana ed impero*, Bologne, 1984, p. 135-149; Id., « *Matrix ecclesia e Civitas. L'omologazione urbana della cattedrale* », dans *Una città e la sua cattedrale. Il duomo di Perugia*, Pérouse, 1992, p. 73-84. Voir aussi B. BRAND, *Holy Treasure and Sacred Song. Relic Cults and Their Liturgies in Medieval Tuscany*, Oxford, 2014, Part II. Dans une formule énigmatique et sans parallèle un canon d'un concile réuni à Carthage le 1<sup>er</sup> mai 418 [*Registri ecclesiae Carthaginiensis excerpta*, 123 (CCSL 149, p. 226)] énonçait: *si in matricibus cathedris episcopus neglegens fuerit adversus hereticos* (scil. Donatistas) etc. J. -L. MAIER (*Le Dossier du donatisme*, t. II, Berlin, 1989, p. 189) propose de comprendre: « Si à la chaire épiscopale de l'église cathédrale un évêque etc. ». Cela sonne quelque peu anachronique.

● **note 27** Voir un canon d'un concile réuni à Carthage le 13 septembre 401 [*Registri ecclesiae carthaginensis excerpta*, 71 (CCSL 149, p. 201)]: *rursum placuit ut nemini sit facultas relicta principali cathedra ad aliquam ecclesiam in dioecesi constitutam, vel in re propria diutius quam oportet constitutum, curam vel frequentationem propriae cathedrae neglegere*. Ce canon sera paraphrasé dans l'*Admonitio generalis* de Charlemagne, *op. cit.*, § 41, p. 200-202: [...] *ut non liceat principalem cathedram suae parochiae neglegere et ad aliquam ecclesiam in suo diocese magis frequentare*.

● **note 28** Voir dans les *Actes du XI<sup>e</sup> Congrès International d'Archéologie Chrétienne: Lyon, Vienne, Grenoble, Genève et Aoste, 21-28 septembre 1986* (Rome, 1989), les interventions, pour l'Afrique du Nord, de N. DUVAL (T. I, p. 367-371), et P. -A. FÉVRIER (*ibid.*, p. 401). Voir aussi C. SALIOU, « L'orateur et la ville: réflexions sur l'apport de Chorikios à la connaissance de l'histoire de l'espace urbain de Gaza », dans *Gaza dans l'antiquité tardive: archéologie, rhétorique et histoire. Actes du colloque international de Poitiers, 6-7 mai 2004*, Salerne, 2005, p. 171-195, ici p. 180-185.

Michel-Yves  
Perrin